



AVIS DE TRAVAUX D'AQUEDUC **ET AVIS DE BOUILLIR PRÉVENTIF**

JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019

Avis de travaux de réparation d'aqueduc en date du **12 septembre 2019** **débutant à 7h30**. Nous **couperons l'alimentation en eau**, veuillez faire des réserves d'eau en conséquence.

Notez qu'il est possible que l'eau soit contaminée et contienne des bactéries pouvant causer des problèmes de santé, par exemple une gastro-entérite, suite à la dépressurisation du réseau.

Pour le retour à la conformité, vous serez avisé par un communiqué tel que celui-ci.

Coupure de l'alimentation en eau secteur concerné :

- 2, route de l'Église;
- 249 au 280, rue Principale;
- 282 au 294, chemin Grenier;
- Rue de l'O.T.J (au complet).

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. La Municipalité de Audet prend actuellement toutes les mesures à sa disposition pour corriger le problème.

Jean Théberge, responsable en eau potable

10 septembre 2019

Suite verso ...



LORS DE L'AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis

- Avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation.
- Fermez les fontaines d'eau et affichez des avis près des autres robinets où de l'eau reste disponible.